

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de février 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gerald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 05.

Rés # 11-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-02-03 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 136

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Antonin Tremblay que le règlement portant le numéro 136, relativement à quelques modifications à la réglementation d'urbanisme de notre municipalité, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil en séance tenante, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-02-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 137

Avis de motion est donné par la présente par monsieur Steeve Lizotte que le règlement portant le numéro 137, relativement à une politique incitant les entreprises et les résidants à s'établir dans notre municipalité, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil en séance tenante, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-02-05 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 136

Monsieur Marc-André Jean avise le conseil municipal qu'il ne participera pas à toute délibération sur ce point.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 136, relativement à quelques modifications à la réglementation d'urbanisme de notre municipalité.

Rés # 11-02-06 MANDAT À NOTRE PROCUREUR POUR ANALYSER LE PROJET DE RÈGLEMENT 137

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Pierre C. Bellavance, de la firme « Heenan Blaikie Aubut », pour procéder à l'analyse et aux corrections appropriées, le cas échéant, du projet de règlement numéro 137, portant sur une politique incitant les entreprises et les résidents à s'établir sur le territoire de notre municipalité.

Rés # 11-02-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi - Été Canada 2011 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 11-02-08 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SUBVENTION SALARIALE »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Subvention salariale ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 11-02-09 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2011-2012 »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2011-2012 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 11-02-10 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS RÉGIONAL D'INFRASTRUCTURES EN LOISIR (FRIL) »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds régional d'infrastructures en loisir (FRIL) ».

Madame Karine Harvey, coordonnatrice en loisir et culture est par la présente autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 11-02-11 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SERVICE DE MAIN D'ŒUVRE À L'APPUI »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Service de main d'œuvre à l'appui».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou monsieur Martin Guérin, agent de développement, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 11-02-12 RATIFIER LA RÉOLUTION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ », POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE BAIE-DES-ROCHERS

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Pour ces motifs il est proposé par monsieur Marc-André Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- que la Municipalité de Saint-Siméon approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Rés # 11-02-13 EMBAUCHE DE LA FIRME « AQUATER-EAU » POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUITTS DE CAPTAGE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « AquaTer-Eau » pour réaliser les travaux de réhabilitation du puits de captage d'eau souterraine du réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers, conformément à la proposition soumise le 14 juin 2010. Ces travaux seront réalisés pour la somme de 21 940 \$, plus les taxes.

Rés # 11-02-14 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-12-30

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro « 10-12-30 », relative à une demande d'appel d'offres par voie d'invitation pour corriger quelques anomalies détectées par la firme *Inspection Infrarouge Aston*, mandatée par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), sur les équipements électriques de notre municipalité.

Rés # 11-02-15 CORRECTION DE QUELQUES ANOMALIES SUR NOS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux entrepreneurs suivants, soit :

- Les Entreprises d'électricité Cap-à-l'Aigle inc.;
- Alexandre Couturier & fils inc.;
- Électricité Réjean Savard inc.;

un estimé des travaux pour procéder à la correction de quelques anomalies détectées par la firme *Inspection Infrarouge Aston*, mandatée par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), sur les équipements électriques de notre municipalité, pour installer un branchement sur la génératrice du poste de surpression de la rue Saint-Laurent et quelques menus travaux.

Rés # 11-02-16 MANDAT À UN ARCHITECTE POUR ANALYSER LA CAPACITÉ PORTANTE DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « Vandal Architecte Ensembliers » pour investiguer sur la capacité portante du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, en vue d'y établir un centre de conditionnement physique, tel que recommandé dans le relevé du bâtiment déposé par *Vandal Architecte Ensemblier* en date du 9 décembre 2010. Une somme d'environ 1 200 \$ est à prévoir pour effectuer lesdits travaux (environ 16 heures à 75 \$).

Rés # 11-02-17 MANDAT À UN INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE POUR PRÉPARER UNE EXPERTISE STRUCTURALE DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « Le Groupe Génitique » pour procéder à une expertise structurale du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, en vue d'y établir un centre de conditionnement physique, selon la proposition soumise le 7 février 2011, au montant de 1 000 \$, plus les taxes.

Rés # 11-02-18 DEMANDE À DES FIRMES D'INGÉNIEURS POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE ET POUR EFFECTUER DES RÉPARATIONS À LA STATION DE POMPAGE SERVANT À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à quelques firmes d'ingénieurs des estimés pour procéder à la confection des plans et devis relatifs au remplacement d'une pompe et pour effectuer des réparations à la station de pompage servant à l'assainissement des eaux usées.

Rés # 11-02-19 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE ET POUR EFFECTUER DES RÉPARATIONS À LA STATION DE POMPAGE SERVANT À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs au remplacement d'une pompe et pour effectuer des réparations à la station de pompage servant à l'assainissement des eaux usées.

Rés # 11-02-20 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE ET POUR EFFECTUER DES RÉPARATIONS À LA STATION DE POMPAGE SERVANT À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres par voie d'invitation auprès d'au moins deux (2) firmes, relativement aux travaux de remplacement d'une pompe et pour effectuer des réparations à la station de pompage servant à l'assainissement des eaux usées.

Rés # 11-02-21 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'expédier la liste des personnes qui n'ont pas entièrement acquitté leur compte de taxes 2009 à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente d'immeubles pour le non-paiement de taxes ;
- d'inscrire également, sur la liste que nous transmet la Commission Scolaire de Charlevoix, le montant global des taxes des personnes figurant sur ladite liste en vue de cette vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;

- et d'autoriser Mme Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière, ou M. Gérard Bouchard, directeur général adjoint, à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est à la mi-juin pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de notre municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire;
- qu'un avis recommandé a déjà été expédié aux propriétaires concernés;
- qu'une copie de la susdite liste soit transmise à la Commission Scolaire de Charlevoix.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Note : Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait un suivi des demandes d'aide financière et de soutien adressées à la MRC et au CLD de Charlevoix-Est.

Rés # 11-02-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORER NOS CHEMINS MUNICIPAUX À NOS DÉPUTÉS

ATTENDU QUE les chemins qui nous ont été remis lors de la « Réforme Ryan », étaient dans un piteux état ;

ATTENDU QUE le chemin de Port-au-Persil faisait partie de ces derniers ;

ATTENDU QU' étant donné la pente de ce chemin, la municipalité, bien qu'elle y investisse les sommes d'argent appropriées, a beaucoup de difficulté à en faire l'entretien, quelle qu'en soit la période de l'année, et ne peut tout simplement pas y apporter les réparations qu'elle souhaiterait ;

ATTENDU QU' en 2012 auront lieu les Fêtes du 200^e de Port-au-Persil ;

ATTENDU QU' il serait tout à fait pertinent que pour ces fêtes, ce chemin fasse l'objet de réparations importantes ;

POUR CES MOTIFS,

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une demande d'aide financière à notre député fédéral, monsieur Michel Guimond et à notre députée provinciale, madame Pauline Marois, pour apporter des améliorations au chemin de Port-au-Persil.

Note : **VILLAGES-RELAIS**
Monsieur Steeve Lizotte est mandaté pour trouver des gens désirant siéger sur le « Comité Village-Relais ».

Rés # 11-02-23 LISTE DE NOS PRIORITÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir au lieutenant Martin Denis, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, une liste des priorités d'intervention pour lesquelles une attention particulière devrait être apportée, dans les limites de notre municipalité. Il est aussi demandé à la Sûreté du Québec de procéder à nouveau à l'installation d'un panneau indiquant la vitesse des véhicules à l'entrée du noyau villageois.

Note : Monsieur Gilles Harvey fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas au prochain point, relatif au camping municipal.

Rés # 11-02-24 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # 10-10-09, RELATIVE AUX TARIFS DU CAMPING POUR 2011

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution numéro 10-10-09, relative aux tarifs du camping municipal pour l'année 2011, sur le point suivant, où une erreur de frappe s'est produite. Ainsi, le tarif imposé pour les roulottes, motorisés, etc., bénéficiant des services, sera de 29 \$ par jour, plutôt que de 28 \$.

Note : Monsieur Gilles Harvey réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-02-25 CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL (AFFICHAGE, EXHIBIS, INFORMATION, ETC.)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif aux travaux de mise en valeur du Pôle de découverte de Port-au-Persil à la firme « Bergeron Gagnon inc. », seule soumission reçue, pour la somme de 39 656,15 \$, toutes taxes incluses.

Rés # 11-02-26 MANDAT À « PLANITAXE » POUR RÉCUPÉRER CERTAINES SOMMES RELIÉES AUX TAXES DE T.P.S. ET DE T.V.Q.

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme « Planitaxe (Éthier Avocats inc.) » pour procéder à un examen complet des auxiliaires comptables de la municipalité afin d'analyser la possibilité de récupération additionnelle en matière de T.P.S. et de T.V.Q.. Les honoraires de Planitaxe représenteront 35 % (plus les taxes) de la somme récupérée pour les dites taxes. Madame Sylvie Foster, directrice générale/secrétaire-trésorière, est autorisée à signer un contrat de services avec ladite firme.

Rés # 11-02-27 ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE FUITE

Après avoir procédé à une vérification auprès de différents fournisseurs et pris conseil auprès du service des travaux publics d'autres municipalités et/ou villes, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un détecteur de fuite du type « Aquascope 3 », auprès de la compagnie *Détection de fuites PGS inc.*, au prix de 4 950 \$, plus les taxes.

Rés # 11-02-28 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN OUVRIER DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un concours visant l'embauche d'un *ouvrier de voirie*, pour combler un poste de saisonnier à temps complet, soit pendant la période estivale, suite au départ à la retraite d'un de nos travailleurs. Les exigences seront celles établies dans notre « Politique sur les conditions d'emploi 2009-2014 ». Un comité de sélection sera formé pour analyser les candidatures soumises. Celui-ci sera composé des conseillers suivants : MM. Vincent Dufour, Claude Poulin et Marc-André Jean. Madame Sylvie Foster, directrice générale/secrétaire-trésorière, agira à titre de personne ressource.

Rés # 11-02-29 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET GARDIEN AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un concours visant l'embauche d'un *préposé à l'accueil et gardien*, pour combler un poste de saisonnier à temps complet, soit pendant la période comprise entre la mi-juin et la mi-septembre. Les exigences seront celles établies dans notre « Politique sur les conditions d'emploi 2009-2014 ». Un comité de sélection sera formé pour analyser les candidatures soumises. Celui-ci sera composé des conseillers suivants : MM. Vincent Dufour, Claude Poulin et Marc-André Jean. Madame Sylvie Foster, directrice générale/secrétaire-trésorière, agira à titre de personne ressource.

Note : Monsieur le maire Sylvain Tremblay informe le conseil municipal et les contribuables présents qu'une rencontre des « gens d'affaires » se tiendra au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, le samedi 19 mars prochain.

Rés # 11-02-30 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE DÉPLACER LES ENSEIGNES « VILLAGES-RELAIS »

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a lancé, à l'automne 2010, une campagne de promotion portant sur les villages-relais, en collaboration avec une agence de publicité ;

ATTENDU QUE cette campagne de promotion comprend quatre (4) outils de promotion, soit :

- de la publicité à la radio ;
- de la publicité dans les journaux ;
- des bandeaux cliquables (site Web) ;
- des panneaux routiers sur le réseau d'affichage du ministère ;

ATTENDU QU' au cours de l'hiver, les panneaux routiers intitulés « *Un refuge au cœur du voyage* » ont été mis en place ;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie du réseau des villages-relais n'ont pas été contactées, soit par le ministère des Transports du Québec ou par l'agence de publicité embauchée par celui-ci, avant de procéder à l'installation des panneaux routiers ;

ATTENDU QUE les usagers de la route qui remarquent ces panneaux routiers, portant le « logo » et l'appellation « village-relais », les porte à croire qu'ils se trouvent dans un village-relais ;

ATTENDU QUE l'installation des panneaux « d'information » mis en place sur le territoire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de la Ville de La Malbaie aurait très bien pu être érigée sur le territoire de notre municipalité, puisque la Route 138 traverse celle-ci sur une longueur d'environ 24 kilomètres;

ATTENDU QUE l'information véhiculée par ces panneaux routiers aurait été aussi bien perçue par les usagers de la route si ceux-ci avaient été installés dans les limites de notre municipalité ;

ATTENDU QUE bien que la signalisation identifiant notre « village-relais » ait toute été installée selon les normes, il aurait été préférable que les susdits panneaux soient érigés sur notre territoire ;

ATTENDU QUE les commerces et services de notre localité ont investi temps et argent pour que la Municipalité de Saint-Siméon puisse porter l'appellation de « Village-relais » et qu'ils sont en droit de s'attendre à un retour d'ascenseur ;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec que les panneaux routiers portant sur de l'information sur les « Villages-relais », érigés sur le territoire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de la Ville de La Malbaie soient déplacés dans les limites de la Municipalité de Saint-Siméon.

c.c. Mme Pauline Marois, Députée de Charlevoix

Note :

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas au prochain point, relatif aux « Productions de la ChantEauFête ». Monsieur Antonin Tremblay, maire suppléant, assumera la présidence de la séance pendant cette période.

Rés # 11-02-31

LES PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE INC. : ACHAT DE MATÉRIEL – CAUTIONNEMENT – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE

« Les Productions de la ChantEauFête inc. » ont adressé une lettre à notre municipalité, en date du 8 décembre 2010, nous informant entre autres de leur situation financière précaire et nous ont fait part de leurs besoins dans le cadre de leur plan de restructuration;

ATTENDU QUE

le conseil d'administration de l'organisme a soumis à notre municipalité les demandes ci-après :

- le rachat des rideaux et de la sonorisation installés en permanence au centre culturel Raymond-Marie Tremblay, pour un montant de 10 000 \$ (valeur d'environ 13 000 \$);
- le cautionnement d'un prêt de 30 000 \$, avec garantie, sur des équipements prédéterminés;
- une subvention de 75 000 \$ pour les trois prochaines années, soit 2011, 2012 et 2013, répartie ainsi :
 - o 35 000 \$ en 2011
 - o 20 000 \$ en 2012 et
 - o 20 000 \$ en 2013 ;

ATTENDU QUE

selon l'entente en vigueur entre la municipalité et l'organisme, celle-ci subventionnait déjà un montant de 75 000 \$ pour les années 2009, 2010 et 2011, à raison de 25 000 \$ par année;

ATTENDU QUE

des rencontres se sont tenues, entre quelques dirigeants de l'organisme et les membres du conseil municipal, pour étudier les différents documents, les états financiers et pour connaître les faiblesses qui ont mis l'organisme dans cette situation difficile;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Siméon consent à poser un geste concret pour assurer le retour de l'événement « La ChantEauFête » dans sa localité, événement qui a des retombées économiques dans toute la région;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition du conseiller Marc-André Jean, il est majoritairement résolu, MM. Steeve Lizotte et Vincent Dufour se prononçant contre l'item-3, portant sur le « cautionnement », que :

1- Achat d'équipements :

La Municipalité de Saint-Siméon consent à faire l'achat des rideaux et de la sonorisation, qui comprend : 4 caisses de son, 1 amplificateur (incluant le filage et le support) et une console usagée, le tout présentement étant installé en permanence au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Le tout pour un montant de 10 000 \$, auprès des Productions de la ChantEauFête, plus les taxes le cas échéant.

Qu'une preuve de paiement du matériel devra être fournie à l'acheteur (la municipalité). Dans le cas où la facture n'est pas acquittée ou n'est pas entièrement acquittée, la municipalité procédera au paiement directement au fournisseur et ce montant sera déduit de sur le versement à faire à l'organisme pour l'acquisition desdits biens.

2- Subvention allouée

Que l'entente 2009, 2010 et 2011, adoptée en date du 12 janvier 2009, de par la résolution # 09-01-14, soit prolongée de deux (2) ans, soit pour les années 2012 et 2013 et de modifier l'article en rapport à la subvention allouée et son mode de versement et de la remplacer par ce qui suit :

Qu'une subvention de 75 000 \$ sera versée sur 3 ans soit 2011, 2012 et 2013 et répartie ainsi :

35 000 \$ en 2011 en 3 versements soient :

- 20 000 \$ le 25 février 2011
- 12 000 \$ le 25 mars 2011
- 3 000 \$ le 25 août 2011 ;

20 000 \$ en 2012 en 3 versements soient :

- 11 500 \$ le 25 février 2012
- 7 000 \$ le 25 mars 2012
- 1 500 \$ le 25 août 2012 ;

20 000 \$ en 2013 en 3 versements soient :

- 11 500 \$ le 25 février 2013
- 7 000 \$ le 25 mars 2013
- 1 500 \$ le 25 août 2013.

3- Cautionnement

La municipalité consent à cautionner l'organisme « Les Productions de la ChantEauFête inc. » pour un montant de 30 000 \$, pour une période maximale de cinq (5) ans, selon les conditions ci-après énumérées :

- Que la directrice générale de la Municipalité de Saint-Siméon est autorisée à procéder à l'enregistrement de la caution auprès du Registre des droits personnels et réels mobiliers à titre « *d'hypothèque conventionnelle sans dépossession* ».
- Qu'une liste des biens propriétés de « Les Productions de la ChantEauFête inc. » devra être dressée par ledit organisme et soumis à la municipalité avec mention que lesdits biens soient acquittés ou non en vue de servir comme garantie.
- Que les mandataires de l'organisme s'engagent à appliquer rigoureusement le plan de redressement 2011-2015, daté du 23 décembre 2010, en plus d'y modifier ou d'ajouter les clauses ci-après :

- Application du plan de redressement 2011-2015 en date du 23 décembre 2010, afin d’y ajouter les modifications et/ou majorations ci-après :
 - la composition du conseil d’administration sera de neuf (9) personnes, incluant deux (2) représentants municipaux;
 - déterminer des mandats fixes pour les membres du conseil d’administration, si ce n’est déjà fait;
 - la composition du comité des finances sera de cinq (5) personnes, dont les deux (2) représentants municipaux;
 - établir et adopter, par résolution, un calendrier des réunions du C.A. en début de chaque année;
 - l’employé(e) responsable des dossiers de DAS et de TPS devra confirmer, par écrit, à chaque membre du conseil d’administration et ce, mensuellement, que les sommes dues ont été entièrement acquittées dans les délais prescrits envers les deux paliers gouvernementaux;
 - l’organisme devra fournir à la municipalité :
 - la liste à jour des comptes à payer en date du cautionnement;
 - une preuve de paiement desdits comptes en souffrance (copies des factures et des chèques, recto-verso);
 - tous documents nécessaires pour l’enregistrement de la caution.

Note : Monsieur le maire Sylvain Tremblay réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-02-32 **ACHAT DE VÉGÉTAUX DANS LA RUE DU FESTIVAL**
 ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec procédera à la réfection de la rue du Festival au printemps 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé, au printemps 2010, au ministère des Transports du Québec, d’éliminer les glissières de béton, communément appelées « new jersey », séparant la rue du Festival proprement dite et les voies d’attente de la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon, afin de les remplacer par des aménagements plus esthétiques;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec propose la plantation de végétaux, pouvant être intégrés au projet de remplacement des nouvelles glissières, conditionnellement à ce que la Municipalité de Saint-Siméon s’implique dans ce projet ;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Siméon assumera en totalité l'achat des végétaux, coût correspondant à près du tiers (1/3) du montant total estimé pour le remplacement des glissières de sécurité, ce qui correspond à une somme d'environ 7 500 \$, prise à même les fonds suivants, soit :

- 2 500 \$, à même le poste budgétaire « 02-639-00-971 » ;
- 5 000 \$, à même le fonds de roulement et remboursable comme suit :
 - 2 500 \$, le 31 mars 2012 ;
 - 2 500 \$, le 31 mars 2013 ;

Que les modalités de paiement et le montant devront être établis préférablement avant le processus d'appel d'offres ;

Que le ministère des Transports du Québec supervisera les travaux et assume le reste des dépenses ;

Que la Municipalité de Saint-Siméon s'assurera de procéder à l'entretien des plantations de végétaux pour les années futures.

Rés # 11-02-33 DONS, AIDES FINANCIÈRES ET COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, aides financières et cotisations suivantes :

- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, participation financière à la dixième (10^e) édition. 500 \$

Rés # 11-02-34 CLAIM SUR LE TERRITOIRE URBANISÉ DE LA MUNICIPALITÉ
ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a avisé notre municipalité qu'une demande de *désignation sur carte*, située dans les limites de notre territoire urbanisé, a été reçue au bureau du registraire de Québec, le 15 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon fait partie de la région de la Capitale-Nationale ;

ATTENDU QU' avant d'inscrire un « claim » désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec doit consulter une municipalité afin d'obtenir une liste, ainsi que la localisation, des équipements, bâtiments, parcs et toutes autres propriétés que celle-ci souhaite restreindre l'accès lors des travaux d'exploration minière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon se doit de protéger certains immeubles situés à l'intérieur du périmètre urbain visé par cette demande ;

ATTENDU QU' il nous est impossible de connaître la nature exacte de cette *désignation*, si ce n'est qu'elle ne concerne que les minéraux ;

ATTENDU QU' il nous est aussi impossible de connaître le nom du ou des demandeurs ;

ATTENDU QUE les articles 65 et 235 de la Loi sur les mines prévoient qu'un titulaire de claim ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire du dit terrain;

ATTENDU QUE la *Loi sur les mines* devrait intégrer l'obligation pour tout promoteur minier de conclure des ententes préalables, en s'inspirant des modèles existants, soit les ententes de partenariat des communautés avec Hydro-Québec ou les ententes préalables sur les répercussions et les avantages (ERA), de manière à favoriser l'acceptabilité sociale de son projet au sein des communautés locales ;

ATTENDU QUE l'actuelle Loi sur les mines donne peu de droits aux citoyens et aux municipalités et que tout projet de développement s'y rapportant devrait obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise ledit projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon s'est donné le mandat de développer son territoire selon un plan stratégique pour un développement durable afin d'assurer la qualité de vie de ses citoyens et des générations futures;

ATTENDU QUE le développement minier doit être effectué, en harmonie avec le milieu, dans le respect des principes du développement durable. La *Loi sur les mines* doit être modifiée afin qu'on y intègre et qu'on y applique concrètement ces principes et les principes d'acceptabilité sociale, dans l'analyse, la conception et la réalisation de tout projet minier ;

ATTENDU QUE la loi doit également être modifiée pour faire en sorte que tout projet minier tienne compte des planifications en matière d'aménagement du territoire des MRC et des municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon souhaite maintenir son attractivité auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie saine et agréable;

ATTENDU QUE la valeur de certaines propriétés de Saint-Siméon pourrait être grandement affectée par des travaux d'exploration sur leur terrain ;

ATTENDU QUE l'importance de la conservation des paysages, de la qualité de l'eau et de l'air pour la Municipalité de Saint-Siméon ;

ATTENDU QUE puisque les municipalités n'ont pas le pouvoir légal d'interdire l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire, la Municipalité de Saint-Siméon exige d'être informée adéquatement de tout projet d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles se trouvant sur son territoire ou dans le sous-sol de celui-ci;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités canadiennes, dont certaines situées au Québec, se sont opposées à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire urbanisé et ont même requis l'imposition d'un moratoire sur cette activité minière;

ATTENDU QUE la Province du Nouveau-Brunswick a modifié son règlement sur l'exploration des mines pour interdire l'exploration et l'extraction des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques, les champs de captages désignés, de même que dans les villages et les villes de cette même province;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Siméon interdise l'accès à ses terrains municipaux à toutes compagnies minières, ainsi qu'à leurs contractants à des fins d'exploration ou d'exploitation minière ;

QUE la municipalité de Saint-Siméon interdise l'accès à l'intérieur des limites de son périmètre urbain à toutes compagnies minières, ainsi qu'à leurs contractants à des fins d'exploration ou d'exploitation minière ;

QU'un projet minier, qui compromettrait, l'essor de toute autre activité économique, sociale, environnementale à l'intérieur des limites de la localité ne serait pas accepté ;

QUE les propriétaires fonciers de la Municipalité de Saint-Siméon puissent compter sur une information objective, complète et indépendante de toute compagnie minière, sur les conséquences à court, moyen et long terme du projet minier prévu sur leur propriété ;

QU'aucun travail d'exploration ou d'exploitation compromettant l'état actuel du territoire ne soit permis avant la remise de cette étude qui devra être jugée satisfaisante par les propriétaires fonciers visés, les citoyens et les élus ;

QUE le titulaire d'un ou de plusieurs claims d'exploitation minière informe par écrit la municipalité de l'acquisition de tels claims dans les trente (30) jours suivant l'obtention des droits ;

QUE ces derniers titulaires informent également par écrit la municipalité de tout projet d'exploration ou d'exploitation sur son territoire ;

QUE tout propriétaire privé, locataire foncier ainsi que la Municipalité de Saint-Siméon visé par un projet d'exploration ou d'exploitation minière ait le droit à une aide juridique et technique à toutes les étapes des procédures, aux frais de la compagnie titulaire du claim ou du permis. Que le choix de l'avocat soit à la discrétion de l'institution locale ou des citoyens concernés.

c.c. M. Jean Charest, Premier ministre du Québec
M. Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Mme Nathalie Normandeau, Vice-première ministre, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
M. Serge Simard, Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune
Mme Pauline Marois, Chef de l'opposition officielle, Députée de Charlevoix
M. Michel Guimond, Député fédéral de Charlevoix
MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 11-02-35 STAGIAIRE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que monsieur Martin Bilodeau effectue son stage (non rémunéré) en aménagement et en urbanisme à notre municipalité, du 21 mars au 13 mai 2011, à raison de 40 heures par semaine.

Rés # 11-02-36 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1008712 à C1108801)	162 737,45 \$
- Salaires et rémunérations des élus	33 409,99 \$

TOTAL	196 147,44 \$
--------------	----------------------

CORRESPONDANCE

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec :**
Accusé de réception de notre résolution sur la réforme de l'évaluation foncière au Québec.
- **Cabinet du premier ministre du Québec :**
Accusé de réception de notre résolution sur la réforme de l'évaluation foncière au Québec.
- **Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale :**
Accusé de réception de notre lettre et de notre résolution relative au redéploiement des soins de santé dans Charlevoix.
- **Hydro-Québec :**
Accusé de réception de notre résolution sur le bouclage électrique avec la Municipalité de Petit-Saguenay.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 07 et prend fin à 20 h 29.

Rés # 11-02-37 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 30.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière